

**ARRÊTÉ n° 2019 - 03**  
**PRESCRIVANT LA CIRCULATION PAR ALTERNANCE ET INTERDISANT LE STATIONNEMENT**  
Rue de l'Église – Rue du Commerce - La Germonnerie – La Robinière

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code de la route ;  
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;  
Vu la programmation des travaux de dépose de poteaux en béton armé sur le réseau électrique aérien au niveau de : la rue de l'église, la rue du commerce, la germonnerie et la robinière ;  
Vu la demande d'arrêté de circulation présentée par l'entreprise BOUYGUES E&S Indre-et-Loire – 1 rue Alfred Kastler – 37510 BALLAN-MIRÉ, réceptionnée en mairie le 23 janvier 2019 par mail, représentée par Madame Prévost Agnès ;  
CONSIDÉRANT que lesdits travaux nécessitent, au droit du chantier, une réglementation de la circulation et du stationnement pour des raisons de sécurité,  
CONSIDÉRANT que cette réglementation pourra être appliquée sans inconvénient majeur pour la circulation, Vu l'intérêt général ;

**ARRÊTE**

ARTICLE 1er / La circulation des véhicules sera alternée au niveau de : la rue de l'église, la rue du commerce, la germonnerie et la robinière du 11 février au 23 février 2019.

ARTICLE 2ème / Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et une circulation se fera par feux tricolores manuellement.

ARTICLE 3ème / Cette réglementation fera l'objet d'un affichage du présent arrêté aux extrémités des travaux. Elle sera également mise en application, annoncée, signalée, conformément aux instructions sur la signalisation routière en vigueur, par les soins et à la charge du concessionnaire ou des entreprises travaillant pour son compte.

ARTICLE 4ème / Toutes contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par les Agents ou fonctionnaires dûment assermentés et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur,

Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- L'entreprise,
- Le STA de Bléré, La Gendarmerie de Château-Renault, SDIS de Fondettes

Affichage en mairie le 24 janvier 2019

Site internet le 24 janvier 2019

Fait à Monthodon, le 24 janvier 2019

Le Maire,  
Olivier PODEVIN

